CD/PV.1322

Conférence du désarmement

31 juillet 2014
Français
Original : anglais

Compte rendu définitif de la mille trois cent vingt-deuxième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 31 juillet 2014, à 10 heures

Président : M. Anthony Andanje.....(Kenya)

GE.15-07735 (F) 290916 121016

Merci de recycler

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1322e séance plénière de la Conférence du désarmement. Avec la récente pause marquée dans nos travaux, vous aurez sans doute retrouvé cœur à l'ouvrage. Je vous vois tous impatients de reprendre le travail. J'espère que ce sera avec une vigueur et un enthousiasme renouvelés. Je voudrais faire brièvement avec vous le point sur les consultations que j'ai tenues pendant l'intersession.

Je me suis entretenu avec les délégations, les Coordonnateurs pour le calendrier des activités, et les Coprésidents et les Vice-Coprésidents du groupe de travail informel. Nos discussions ont porté sur les moyens de faire avancer nos travaux à la Conférence du désarmement. Nous avons également examiné les résultats que nous attendons des activités en cours ainsi que la façon de les atteindre sans perdre notre élan. Nous avons échangé nos vues sur la proposition de création d'un groupe de travail informel sur les méthodes de travail de la Conférence du désarmement. Lundi dernier, j'ai présenté la proposition aux Coordonnateurs des groupes régionaux lors de nos consultations. J'attends maintenant leur réponse. Si j'ai bien compris, les délégations consultent actuellement leur capitale.

Vous vous en souvenez peut-être, certaines délégations sont préoccupées par la désignation d'un collaborateur de la présidence en juin. Lors de mes consultations avec les délégations, j'ai établi un projet de définition du rôle de ce collaborateur. L'objectif était de répondre aux préoccupations des délégations. J'ai présenté la proposition aux Coordonnateurs pour qu'ils la soumettent à leurs groupes respectifs, pour examen.

Il est regrettable qu'en raison de divergences de vues, la question ne puisse être tranchée aujourd'hui. Je poursuis malgré tout mes consultations afin de déterminer s'il nous est possible de trouver un arrangement.

Je suis heureux de vous informer que certains Coordonnateurs pour les questions inscrites à l'ordre du jour figurant dans le calendrier d'activités ont commencé à soumettre leur rapport.

L'Ambassadeur d'Allemagne, Michael Biontino, qui était chargé des points 1 et 2 de l'ordre du jour, l'accent étant mis sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, a soumis son rapport la première semaine de juillet. J'ai depuis transmis ce rapport à la Conférence. J'attends les rapports des autres Coordonnateurs. Je ne doute pas qu'ils vont me parvenir bientôt.

D'après le calendrier indicatif du programme d'activités, il nous reste encore quelques séances. Sachant que la décision CD/1978 dispose expressément que les coordonnateurs sont tenus de rendre compte, à titre personnel, au Président, des débats consacrés aux différentes questions de fond inscrites à l'ordre du jour, je me permets de solliciter vos vues quant à l'utilité des séances prévues les première et deuxième semaines d'août. Loin de moi l'idée de minimiser en quoi que ce soit l'importance du travail qui a été accompli. Je m'en remets à vous.

Maintenant, je vais, si vous le voulez bien, passer à la liste des orateurs d'aujourd'hui. Je donne la parole au Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée, l'Ambassadeur So Se Pyong, qui fait une déclaration au nom du Groupe des 21.

M. So Se Pyong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de donner lecture de la déclaration qui suit au nom du Groupe des 21.

Tout d'abord, le Groupe des 21 vous félicite pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et apprécie l'ouverture d'esprit, la transparence et l'efficacité dont vous faites preuve dans la direction des travaux de la Conférence.

Le Groupe des 21 tient également à exprimer sa gratitude aux Présidents de la Conférence du désarmement pour les efforts qu'ils ont déployés l'année dernière pour contribuer à ce que la Conférence reprenne ses travaux de fond et, notamment, engage des négociations, le plus rapidement possible et, ainsi, sorte de la longue impasse dans laquelle elle se trouve.

Le Groupe des 21 souligne une nouvelle fois que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociations dans le domaine du désarmement, que son mandat lui a été confié par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement et insiste sur l'importance que revêt la préservation de cette instance par le renforcement de la nature, du rôle et du mandat de cet organe. Nous devons souligner la nécessité de redoubler d'efforts pour renforcer la Conférence du désarmement, la revitaliser et en préserver la crédibilité en reprenant les travaux de fond, y compris, notamment, les négociations sur le désarmement nucléaire. Le Groupe des 21 réaffirme les documents de travail qu'il a soumis à la Conférence en septembre 2013, à savoir le document CD/1959 sur le désarmement nucléaire, le document CD/1960 sur les garanties de sécurité négatives et le document CD/1961 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue de la communauté internationale. Le Groupe des 21 se déclare une nouvelle fois vivement préoccupé par le danger qui menace la survie de l'humanité du fait de la persistance des armes nucléaires et du risque d'emploi ou de menace d'emploi de ces armes. Soulignant son attachement indéfectible au désarmement nucléaire, le Groupe des 21 insiste sur l'urgente nécessité d'ouvrir sans plus tarder des négociations sur cette question à la Conférence du désarmement. La Conférence du désarmement doit prioritairement ouvrir des négociations sur un programme échelonné en vue de l'élimination complète des armes nucléaires, y compris une convention sur les armes nucléaires visant à en interdire la possession, la mise au point, la production, le stockage, le transfert et l'emploi, devant conduire à leur élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable suivant un calendrier précis.

Le Groupe des 21 accueille avec satisfaction la proclamation officielle, pour la première fois dans l'histoire, de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à La Havane les 28 et 29 janvier 2014. Par cette proclamation, tous les États de la région se sont engagés à promouvoir le désarmement nucléaire en tant qu'objectif prioritaire et à contribuer à un désarmement général et complet.

Le Groupe réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et se déclare déterminé à promouvoir le multilatéralisme comme principe fondamental des négociations en la matière. Le Groupe des 21 accueille avec satisfaction la tenue, le 26 septembre 2013, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nucléaire, et réaffirme, dans ce contexte, la résolution 68/32 concernant le suivi de cette réunion. Comme le Secrétaire général de l'ONU l'a indiqué, à juste titre, à la Conférence du désarmement cette année, « la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire a démontré que cette question demeure une priorité internationale essentielle et qu'elle mérite une attention au plus haut niveau ». Dans ce contexte, le Groupe des 21 appuie sans réserve les objectifs inscrits dans cette résolution, en particulier la demande faite à la Conférence du désarmement d'engager au plus tôt des négociations sur le désarmement nucléaire, en vue de l'adoption rapide d'une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction. Le Groupe des 21 a fait, sur cette question, une déclaration séparée devant la Conférence du

désarmement réunie en séance plénière. Il accueille également avec satisfaction la décision d'organiser, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pour faire le point des progrès accomplis dans ce domaine.

Le Groupe des 21 réaffirme l'importance du dispositif multilatéral de désarmement. Il prend note du rapport du Groupe de travail à composition non limitée que l'Assemblée générale a chargé « d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires », et il espère que ce groupe contribuera aux négociations sur le désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement, en particulier à la négociation d'une convention globale sur les armes nucléaires, interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction. À cette fin, le Groupe des 21 accueille avec satisfaction la résolution 68/46 de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée reconnaît que le Groupe de travail à composition non limitée a engagé des discussions ouvertes, constructives, transparentes et interactives en vue de régler un certain nombre de questions liées au désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires constitue la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. En attendant la réalisation de l'objectif de l'élimination totale de ces armes, le Groupe des 21 réaffirme l'urgente nécessité de conclure, prioritairement, un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant visant à garantir effectivement les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Le Groupe des 21 se déclare préoccupé par le fait qu'en dépit des engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires et des demandes répétées des États non dotés d'armes nucléaires en faveur de telles garanties juridiquement contraignantes, aucun progrès tangible n'a été accompli en ce domaine. Plus préoccupant encore, certains États non dotés d'armes nucléaires ont, implicitement ou explicitement, fait l'objet de menaces nucléaires de la part d'États dotés de ces armes, en violation des obligations souscrites en vertu de la Charte des Nations Unies.

Le Groupe des 21 estime, comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, que l'on assiste actuellement à une prise de conscience croissante des conséquences catastrophiques que ne manquerait pas d'entraîner, sur le plan humanitaire, l'utilisation des armes nucléaires. À cet égard, il accueille avec satisfaction l'organisation des conférences qui ont été consacrées à ce sujet à Mexico, les 13 et 14 février derniers, et à Oslo, l'année dernière, ainsi que l'initiative de l'Autriche, qui s'est proposée pour accueillir la troisième Conférence.

Dans ce contexte, le Groupe des 21 se déclare vivement préoccupé par les pertes en vies humaines et les destructions considérables, systématiques et immédiates que provoquerait une explosion nucléaire, ainsi que par les conséquences catastrophiques à long terme qu'une telle explosion entraînerait sur la santé, l'environnement et les autres ressources économiques vitales, menaçant jusqu'à la survie des générations présentes et à venir. À cet égard, il estime que la pleine prise de conscience des conséquences catastrophiques de l'emploi des armes nucléaires doit guider toutes les démarches, tous les efforts et tous les engagements internationaux en faveur du désarmement nucléaire, dans le cadre d'un processus sans exclusive associant tous les États.

Le Groupe des 21 regrette que la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure d'entreprendre un travail de fond sur son ordre du jour. Il prend note des divers efforts qui ont été entrepris dans le but de parvenir à un consensus sur le programme de travail de la Conférence, en particulier le programme de travail adopté le 29 mai 2009 mais qui n'a pas été exécuté, ainsi que tous les efforts et toutes les propositions de programme de

travail qui ont été présentés par la suite, notamment le 14 mars 2012, le 11 février, le 21 juin et le 13 août 2013, mais qui n'ont pas été adoptés, et la décision adoptée en 2013 concernant la création du groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail, et son rétablissement le 3 mars 2014.

Le Groupe des 21 réaffirme qu'il est urgent que la Conférence du désarmement adopte et exécute un programme de travail équilibré et complet sur la base de son ordre du jour, tout en prenant en compte les intérêts de sécurité de tous les États et en examinant, entre autres, les questions centrales, y compris la question du désarmement nucléaire, conformément à son règlement intérieur et, en particulier, à la règle du consensus.

Le Groupe des 21 est par ailleurs convaincu que la promotion de l'action du dispositif multilatéral de désarmement des Nations Unies repose sur la nécessité de faire preuve de volonté politique, en tenant compte des intérêts collectifs de tous les États en matière de sécurité.

Tout en étant vivement préoccupé par l'absence persistante, au sein du dispositif de l'ONU chargé des questions de désarmement, d'un consensus concernant la mise en œuvre du programme multilatéral de désarmement, tout particulièrement s'agissant du respect, à titre de priorité absolue, des engagements pris en faveur du désarmement nucléaire, le Groupe des 21 tient à réaffirmer son appui à la convocation, dès que possible, d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, et regrette vivement que cette convocation n'ait toujours pas eu lieu.

Le Groupe des 21 réaffirme l'importance de la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive, et regrette vivement que les mesures concrètes dans ce sens tardent à venir.

Les États membres du Groupe des 21 qui sont également parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeurent préoccupés par le fait qu'une des décisions importantes adoptées en 2010 lors de la Conférence d'examen du TNP, à savoir la convocation d'une conférence en 2012 par l'ONU et par les coauteurs de la résolution adoptée lors de la Conférence d'examen du TNP de 1995 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, soit pour l'heure restée lettre morte. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP déplorent que les efforts entrepris depuis, tendant à organiser une conférence en 2013, n'aient pas connu davantage de succès. Ils soulignent que le mandat qui a été adopté pour une telle conférence, tel qu'énoncé dans le plan d'action adopté de la Conférence d'examen du TNP de 1995, doit être conservé comme socle pour la convocation de la conférence et pour son processus préparatoire. Dans ce contexte, ils exhortent le facilitateur et les co-organisateurs à convoquer la conférence sans plus tarder, afin de préserver la crédibilité et la viabilité du régime du TNP.

Le Groupe des 21 souligne l'importance que revêt la poursuite des consultations sur la question de la possibilité d'un élargissement de la composition de la Conférence du désarmement.

Le Groupe relève également l'importance de l'interaction entre la société civile et la Conférence du désarmement, conformément aux décisions prises par la Conférence, et continue d'appuyer les efforts qui sont menés dans le but de renforcer cette interaction.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur So de sa déclaration et de ses paroles aimables à mon endroit. Il semble que nous soyons déjà arrivés à la fin de la liste des orateurs. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Vous vous en souvenez, j'ai sollicité votre point de vue sur les séances restantes inscrites dans le calendrier des activités, prévues les deux premières semaines d'août. Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni.

M. Rowland (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque vous nous avez demandé notre avis, je voudrais simplement dire que je croyais que les débats consacrés à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, que j'ai coordonnés, et les contributions auxquelles ils ont donné lieu, étaient très nourris, mais que j'avais aussi l'impression qu'ils étaient arrivés, en quelque sorte, à une conclusion naturelle. Je n'ai donc pas l'intention, du moins au stade actuel, d'organiser de nouvelles séances sur ce thème. Je suis bien conscient qu'il reste des créneaux horaires à disposition, mais je n'ai pas l'intention de les utiliser.

Le Président (*parle en anglais*) : Une autre délégation ou un coordonnateur souhaitent-t-ils prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Nos travaux d'aujourd'hui sont donc terminés. La prochaine séance de la Conférence aura lieu le mardi 5 août 2014.

La séance est levée à 10 h 30.